UNIVERSITÉ DE LYON

ENTPE
L'école de l'aménagement durable des territoires

Arrêté n°2026-10

Portant composition des membres du bureau de vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique de 2026 relatif au CSA de l'ENTPE

La Directrice de l'ENTPE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 27/10/2026 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, du ministère des transports et du ministère de la ville et du logement,
Vu le décret du 10/11/2025 portant nomination de la directrice de l'ENTPE-Mme Cécile DELOLME

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article R. 211-537 du code général de la fonction publique, les membres du bureau de vote électronique propre à l'organisation du scrutin relatif au Comité Social d'Administration de l'ENTPE sont ainsi désignés :

1.1. Membres de l'administration

Présidente : Madame Anne BAUME
Secrétaire : Madame Catherine MOLITOR
Suppléante du secrétaire : Madame Julie BONFANTI

1.2. Délégués de liste

UNION FSU-CGT
Déléguée de liste : Florence TOILIER
Suppléant : Emmanuel MARTINAIS

FO
Déléguée de liste : Céline BELAVOIR
Suppléant : Jérôme SALIBA

UNIVERSITÉ DE LYON

ENTPE

L'école de l'aménagement durable des territoires

Article 2– La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet/l'Intranet de l'ENTPE et transmis au ministre chargé du développement durable.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 09/11/2026

Pour la directrice et par délégation,
Le directeur adjoint de l'ENTPE

Xavier OLAGNE